

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 987

26 mai 2007

SOMMAIRE

Amber Trust S.C.A.	47346	Invincible Real Estate S.A.	47334
Architecture and Engineering S.A.	47332	Itson Consulting S.A.	47352
Arch S.A.	47376	KER Holding S.à r.l.	47354
Art Consult S.A.	47354	Macquarie Communications Infrastructu- re Luxembourg II S.à r.l.	47346
Avroy Finance S.à r.l.	47350	Matériaux du Nord S.A.	47351
Base Investments Sicav	47355	Micheline Invest	47330
BC International	47357	Nicoletta International S.A.	47360
BI, s.à r.l.	47353	NOSTA Luxembourg S.à r.l.	47356
BI, s.à r.l.	47353	Nycomed Luxco	47345
Brinkwell Investments S.A.	47356	Paros Investment Holding S.A.	47354
Cabot Luxembourg Finance S.à r.l.	47354	P&T Ré S.A.	47362
Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l.	47353	P&T Ré S.A.	47362
Cabot Luxembourg Investments S.à r.l.	47353	Ratech S.A.	47352
Cervo Holding S.A.	47330	Redelcover S.A.	47333
Corporate Express Luxembourg Sàrl	47363	Restauration S.A.	47334
Da Costa & Rodrigues s.à r.l.	47350	R.G.R.B. International S.A.	47355
De Darlion Industries S.A.	47371	RomSmar S.A.	47361
Développement International S.A.	47349	Rosario Coiffure S.à r.l.	47347
East Star Management S.A.	47348	SFK Constructions S.à r.l.	47360
East Star Management S.A.	47348	Silva & Rolo S.à r.l.	47350
East Star Management S.A.	47348	Silver Star S.A.	47331
ECP 4 Venture S.A.	47371	Siti International S.A.	47355
EEE Group S.A.	47352	SI.TO. Financière S.A.	47360
Electro-Tech Sàrl	47349	Société Luxembourgeoise de Brasserie ..	47334
EuroTeleServ	47357	Softcapital S.A.	47352
Expert Selection S.A.	47346	Spghetteria S.à r.l.	47351
Falera Investments Ltd.	47349	Spectra International S.A.	47351
Fassa International S.A.	47361	Svelux S.à r.l.	47375
F Shipping S.A.	47363	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.	47351
Global e-Commerce Services S.A.	47330	Thor 2 S.A.	47335
House 55	47335	Transeuro S.A.	47361
Immeck Sàrl	47346	Vaurigard S.A.	47362
Immobilière de Hull S.A.	47347	Vinz, s.à r.l.	47350
Immobilière de Roost S.A.	47347	WARP Holding S.A.	47355
Immowest Lux I S.à r.l.	47339	White Eagle Invest S.A.	47357

Global e-Commerce Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.943.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held on March 12th, 2007, it has been resolved the following:

- To increase the number of directors from four (4) to five (5).
- To elect Mr Alessandro Betti, residing at Reg. San Rocco 14, I-17031 Alassio, Italy, as new director of the board until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 12 mars 2007, il a été résolu ce qui suit:

- D'augmenter le nombre d'administrateurs de quatre (4) à cinq (5).
- D'élire Mons. Alessandro Betti, demeurant à Reg. San Rocco 14, I-17031 Alassio, Italie, comme nouvel administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Référence de publication: 2007045034/1369/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05893. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Cervo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.855.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 14 juillet 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Bo Widman, 5, Pier House, 1, Marine Crescent, Folkestone, Kent CT20 1PS, Great Britain, Mme Nadine Gloesener, ainsi que M. Mikael Holmberg, comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 14th, 2006, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Bo Widman, 5, Pier House, 1, Marine Crescent, Folkestone, Kent CT20 1PS, Great Britain, Mrs Nadine Gloesener, as well as Mr Mikael Holmberg, as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Référence de publication: 2007045035/1369/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Micheline Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045875/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07127. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Silver Star S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2007

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mars 2007 au siège social de la société SILVER STAR S.A. il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution n° 1

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 2

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 3

L'Assemblée révoque M. Sereyjol Garros Alain né le 23 décembre 1940 à Alger (Algérie), domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 4

L'Assemblée révoque la société GT IMMOBILIER SA domiciliée 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, R.C. B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 5

L'Assemblée révoque M. Pezzera Fabio né le 17 juin 1967 à Versailles (France), domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 6

L'Assemblée révoque la société SEAPORT FINANCE S.A. domiciliée 2, Commercial Centre Square, PO Box 71, NI - Alofi, Niue, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 7

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 8

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 9

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 10

L'Assemblée nomme la société LUXEMBOURG TELECOM SA, domiciliée 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° R.C. B 67.351, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société LUXEMBOURG TELECOM SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 11

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER LTD, domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes et donne entière décharge pour l'exécution de ses fonctions jusqu'à ce jour.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 12

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C. B 72.287, domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Mandataire de l'Actionnaire 1 / Mandataire de l'Actionnaire 2

Référence de publication: 2007045037/6839/77.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05801. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Architecture and Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.156.

—
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2007 au siège social de la société ARCHITECTURE AND ENGINEERING S.A., il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution n° 1

L'Assemblée révoque M. Garros Alain S., né le 23 décembre 1940, domicilié 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 2

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A., domiciliée 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 3

L'Assemblée nomme la société LUXEMBOURG TELECOM SA, domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° R.C. B 67.351, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société LUXEMBOURG TELECOM SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 4

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

47333

Résolution n° 5

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A., domiciliée 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 6

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 7

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A., domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 8

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C. B 72.287, domiciliée à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007045039/6839/61.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05817. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Redelcover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.055.

—

- L'Assemblée nomme comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Pierre-Olivier Beckers
- Jean-Claude Coppieters' t Wallant
- Christiane Steegmans
- Marc Hubrecht

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2007.

- L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045955/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Société Luxembourgeoise de Brasserie, Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.036.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BRASSERIE S.A. qui s'est tenue à Bascharage en date du 25 mai 2006, que:

- Messieurs Georges M. Lentz jr, Raymond Martin et Armand Schroeder, sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

- Monsieur Martial Veidig, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. M. Lentz jr.

Administrateur

Référence de publication: 2007045298/2419/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.912.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société RESTAURATION S.A. qui s'est tenue à Bascharage en date du 29 juin 2006, que:

- Messieurs Thierry Glaesener, Georges M. Lentz jr. et Madame Marie-Françoise Glaesener-Lentz sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

- Monsieur Armand Schroeder est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 juin 2006.

G. M. Lentz jr

Administrateur

Référence de publication: 2007045299/2419/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Invincible Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 69.521.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil administration
tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mars 2007*

Le siège social de la société est transféré au 29, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
INVINCIBLE REAL ESTATE S.A.
A. De Bernardi / M. Kara
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007045896/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

House 55, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 55, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 97.071.

Par la présente, je soussigné Daniel Vinaroy, vous informe de ma démission du poste d'Administrateur-Délégué et par conséquent de la fonction d'Administrateur de la S.A. HOUSE 55, B 97.071, à effet du 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045300/7556/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07600. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of THOR 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed of 27 July 2006, published in the Mémorial C number 1781 of 22 September 2006, page 85450, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 118.221.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed of 30 October 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is declared open at 07.00 p.m. with Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Anca Iusco, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of six hundred twenty-five thousand euro (EUR 625,000.-) so as to raise it from its present amount of five million six hundred twenty-five thousand euro (EUR 5,625,000.-) to six million two hundred fifty thousand euro (EUR 6,250,000.-).

2 To issue five hundred thousand (500,000) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights, to accept subscription for these new shares by Volker Brockmeyer, Ute Brockmeyer, Hubertus Dornieden, Prof. Dr Anngret Müller-Dornieden, Dr. Mario Ledig, Petra Ledig, Christian Geiger, Anneliese Hof and Sandra Bodac and to accept payment in full for such new shares together with a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five thousand euro (EUR 625,000.-) so as to raise it from its present amount of five million six hundred twenty-five thousand euro (EUR 5,625,000.-) to six million two hundred fifty thousand euro (EUR 6,250,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue five hundred thousand (500,000) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Manfred Müller, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of:

(i) Volker Brockmeyer, residing in Paradiesstraße 1b, 97273 Kürnach, by virtue of a proxy given on 22 December 2006;
(ii) Ute Brockmeyer, residing in Paradiesstraße 1b, 97273 Kürnach, by virtue of a proxy given on 21 December 2006;
(iii) Hubertus Dornieden, residing in Jakob-Henle-Straße 20, 37075 Göttingen, by virtue of a proxy given on 21 December 2006;

(iv) Prof. Dr Anngret Müller-Dornieden, residing in Jakob-Henle-Straße 20, 37075 Göttingen, by virtue of a proxy given on 21 December 2006;

(v) Dr Mario Ledig, residing in Waldstraße 6c, 82205 Gilching, by virtue of a proxy given on 20 December 2006;

(vi) Petra Ledig, residing in Waldstraße 6c, 82205 Gilching, by virtue of a proxy given on 20 December 2006;

(vii) Christian Geiger, residing in Lauchheimer Straße 2, 94469 Deggendorf, by virtue of a proxy given on 21 December 2006;

(viii) Anneliese Hof, residing in Lauchheimer Straße 2, 94469 Deggendorf, by virtue of a proxy given on 21 December 2006;

(ix) Sandra Bodac, residing in Hugo-Donder-Straße 1, 37133 Friedland/ Lichtenhagen, by virtue of a proxy given on 22 December 2006;

(together the «Subscribers»).

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to the five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, as follows:

Subscribers	Shares	Nominal value (EUR 1.25 per share)	Share premium (EUR 0.0358 per share)
Volker Brockmeyer	104,000	130,000.-	3,723.20
Ute Brockmeyer	49,500	61,875.-	1,772.10
Hubertus Dornieden	49,500	61,875.-	1,772.10
Prof. Dr Anngret Müller-Dornieden	49,500	61,875.-	1,772.10
Dr Mario Ledig	49,500	61,875.-	1,772.10
Petra Ledig	49,500	61,875.-	1,772.10
Christian Geiger	49,500	61,875.-	1,772.10
Anneliese Hof	49,500	61,875.-	1,772.10
Sandra Bodac	49,500	61,875.-	1,772.10
Total	500,000	625,000.-	17,900.-

The attorney-in-fact declares, in the name and on behalf of the Subscribers, to fully paid up each of such new shares together with an aggregate share premium of seventeen thousand nine hundred euro (EUR 17,900.-) by a contribution in cash.

The amount of six hundred forty-two thousand nine hundred euro (EUR 642,900.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot each such new shares to the Subscribers.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at six million two hundred fifty thousand euro (EUR 6,250,000.-) divided into five million (5,000,000) shares, with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at eight thousand three hundred euro.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THOR 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 27 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1781 du 22 septembre 2006, page 85450, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.221.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant notarié du 30 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anca Iusco, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 5.625.000.-) à six million deux cent cinquante mille euros (EUR 6.250.000.-).

2 Émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation par les actionnaires actuels de la Société à leur droit préférentiel de souscription, acceptation de la souscription de ces actions nouvelles actions par Volker Brockmeyer, Ute Brockmeyer, Hubertus Dornieden, Prof. Dr Angret Müller-Dornieden, Dr Mario Ledig, Petra Ledig, Christian Geiger, Anneliese Hof et Sandra Bodac et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles ainsi que le paiement d'une prime démission par apport en espèces.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Divers

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 5.625.000,-) à six million deux cent cinquante mille euros (EUR 6.250.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cinq cent mille (500.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents EUR 1,25) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale a constaté la renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Maître Manfred Müller, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

(i) Volker Brockmeyer, demeurant à Paradiesstraße 1b, 97273 Kürnach, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006;

(ii) Ute Brockmeyer, demeurant à Paradiesstraße 1b, 97273 Kürnach, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006;

(iii) Hubertus Dornieden, demeurant à Jakob-Henle-Straße 20, 37075 Göttingen, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006;

(iv) Prof. Dr Anngret Müller-Dornieden, demeurant à Jakob-Henle-Straße 20, 37075 Göttingen, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006;

(v) Dr Mario Ledig, demeurant à Waldstraße 6c, 82205 Gilching, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006;

(vi) Petra Ledig, demeurant à Waldstraße 6c, 82205 Gilching, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006;

(vii) Christian Geiger, demeurant à Lauchheimer Straße 2, 94469 Deggendorf, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006;

(viii) Anneliese Hof, demeurant à Lauchheimer Straße 2, 94469 Deggendorf, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006;

(ix) Sandra Bodac, demeurant à Hugo-Donder-Straße 1, 37133 Friedland/ Lichtenhagen, en vertu d'une procuration donnée le décembre 2006;

(collectivement les «Souscripteurs»).

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs les cinq cent mille (500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Actions	Valeur nominale Prime d'émission	
		(EUR 1,25 par action)	(EUR 0,0358 par action)
Volker Brockmeyer	104.000	130.000,-	3.723,20
Ute Brockmeyer	49.500	61.875,-	1.772,10
Hubertus Dornieden	49.500	61.875,-	1.772,10
Prof. Dr Anngret Müller-Dornieden	49.500	61.875,-	1.772,10
Dr Mario Ledig	49.500	61.875,-	1.772,10
Petra Ledig	49.500	61.875,-	1.772,10
Christian Geiger	49.500	61.875,-	1.772,10
Anneliese Hof	49.500	61.875,-	1.772,10
Sandra Bodac	49.500	61.875,-	1.772,10
Total	500.000	625.000,-	17.900,-

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte des Souscripteurs, libérer intégralement chacune de ces nouvelles actions avec une prime d'émission de dix-sept mille neuf cents euros (EUR 17.900,-) par un apport en numéraire.

La somme de six cent quarante-deux mille neuf cents euros (EUR 642.900,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer ces nouvelles actions aux Souscripteurs.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social (alinéa 1^{er}).** Le capital social de la Société est fixé à six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 6.250.000,-) divisé en cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. M. Schmit, A. Iusco, M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 75, case 5. — Reçu 6.429 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007045781/239/219.

(070044076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Immowest Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.553.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of February.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, having its registered office at A-1010 Vienna, Bankgasse 2, registered with the Austrian Trade Register under number 212803x,

here represented by Mr. Xavier de Cillia, employee, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name IMMOWEST LUX I S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two managers together.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of May and ends on the 30th of April, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of April 2008.

Art. 16. Each year, with reference to 30th of April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

The sole partner has passed the following resolutions:

a. The number of directors is fixed at three.

b. The following are appointed managers:

- Gregor Boehme, born on October 6, 1972 in Freiburg (Germany), residing at Daiserstrasse 50, Munich (Germany);
- Thomas Hetz, born on October 2, 1960 in Lichtenfels (Germany), residing at Mittlerer Schafhofweg 14, Frankfurt am Main;

- Thijs Van Ingen, born on December 5, 1974 in Tiel (the Netherlands), residing 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

c. The duration of their mandate is unlimited.

d. The registered office of the Company is established in Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social Bankgasse 2, A-1010 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du registre du commerce autrichien sous le numéro 212803x,

ici représentée par Monsieur Xavier de Cillia, employé privé, résidant 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination IMMOWEST LUX I S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société, en proportion directe du nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et se termine le 30 avril, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 avril 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

a. Le nombre des gérants est fixé à trois.

b. Sont nommés gérants:

- Thomas Hetz, né le 2 octobre 1960 à Lichtenfels (Allemagne) et demeurant Mittlerer Schafhofweg 14, Francfort sur le Main (Allemagne);

- Gregor Boehme, né le 6 octobre 1972 à Fribourg (Allemagne) et demeurant Daiserstrasse 50, Munich (Allemagne);

- Thijs Van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel (Pays-Bas) et demeurant 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

c. La durée de leur mandat est illimitée.

d. Le siège social de la Société est fixé à Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. De Cillia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/857. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007046443/211/309.

(070044572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Nycomed Luxco, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.510.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 14 mars 2007

En date du 14 mars 2007, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jonas Agnblad de son mandat en tant que administrateur de la Société.
- de nommer les personnes suivantes:
 - Monsieur Carl-Gustaf Johansson, né le 9 décembre 1934 à Ö Torsas en Suède, demeurant à Bougainvillea Road, 649, FL 34102-5545 Naples, U.S.A.
 - Monsieur Hakan Björklund, né le 14 avril 1956 à Brannkyrka, Suède, demeurant à Gyllebo Slott, SE-272 97 Gärnäs, Suède
 - Monsieur Thompson Dean, né le 2 février 1958 à Pékin en Chine, demeurant au 65, East 55th st, NY 10022, U.S.A.
 - Monsieur Dr. Hans-Joachim Lohrisch, né le 29 janvier 1949 à Berlin-Schmargendorf en Allemagne, demeurant à 15, D-78464 Konstanz, Allemagne
 - Monsieur Colin Taylor, né le 11 septembre 1962 à Montréal au Canada, demeurant au One Cabot Square, Canary Warf, Londres E144QJ, Royaume-Uni
 - Monsieur Newton Aguiar, né le 25 février 1964 au Michigan au U.S.A., demeurant au One Cabot Square, Canary Warf, Londres E144QJ, Royaume-Uni
 - Monsieur Pierre Beissel, né le 25 avril 1973 au Luxembourg-Centre, au Luxembourg, demeurant à 14, rue Erasme L-2010, Luxembourg

en tant que nouveaux administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée général ordinaire en 2008;

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Sten Kristoffer Melinder

Monsieur Toni Weitzberg

Monsieur Colin Taylor

Monsieur Carl-Gustaf Johansson

Monsieur Hakan Björklund

Monsieur Newton Aguiar

Monsieur Thompson Dean

Monsieur Pierre Beissel

Monsieur Hans-Joachim Lohrich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

NYCOMED LUXCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045677/250/41.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06293. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.793.

Le bilan pour la période du 25 mai 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045881/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06924. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Expert Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 95.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045833/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06479. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Immeck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht.
R.C.S. Luxembourg B 105.731.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045834/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06481. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Amber Trust S.C.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.145.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 décembre 2006 à Luxembourg

Nominations statutaires

Suite à la suppression de l'Article 18 des Statuts consacré au Conseil de surveillance et par conséquent celle du Conseil de surveillance décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 décembre 2005, le président décide de ne pas renouveler les mandats de Messieurs Antti Mantila, Ian Hague, Kari Salonen, Harvey Sawikin, Yves Verhulst and Koen Straetmans en qualité de membres du Conseil de surveillance.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2007045958/5911/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Rosario Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 3, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.875.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 8 février 2007 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société ROSARIO COIFFURE S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Rosario Di Stefano, coiffeur, demeurant à L-5480 Wormeldange, 158, rue Principale, quarante-neuf parts sociales	49
2) Madame Myriam Berrend, coiffeuse, demeurant à L-3252 Bettembourg, 33, route de Livange, cinquante et une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour extrait conforme

R. Di Stefano / M. Berend / F. Ricciardi

Associé, Gérant / Associé / Gérant

Référence de publication: 2007045960/503/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Immobilière de Hull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045835/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06483. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Immobilière de Roost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 98.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045836/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06486. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

East Star Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.783.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 avril 2004, acte publié au Mémorial C no 725 du 14 juillet 2004

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST STAR MANAGEMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045846/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06314. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

East Star Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.783.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 avril 2004, acte publié au Mémorial C no 725 du 14 juillet 2004

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST STAR MANAGEMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045847/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06313. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

East Star Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.783.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 avril 2004, acte publié au Mémorial C no 725 du 14 juillet 2004

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST STAR MANAGEMENT S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007045848/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06311. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Falera Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.996.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 438 du 28 février 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 6 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 848 du 28 avril 2006, en date du 26 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1339 du 11 juillet 2006, en date du 3 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 164 du 13 février 2007, en date du 29 janvier 2007, acte non encore publié au Mémorial C

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALERA INVESTMENTS LTD.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007045850/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06303. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Développement International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 25.058.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding
G. Birchen
Administrateur

Référence de publication: 2007045853/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06296. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Electro-Tech Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 94.822.

Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2007

Les associés de la société à responsabilité limitée ELECTRO-TECH S.à r.l., réunis, au siège social, en date du 13 mars 2007, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Boden, employé privé, né à Pétange, le 9 octobre 1961 et demeurant à L-5684 Dalheim, 8, op der Louerei de son mandat de gérant administratif de la société est acceptée avec effet immédiat,
- Est nommée gérante administrative de la société en remplacement du gérant administratif démissionnaire, pour une durée indéterminée, Madame Fabienne Albonetti, épouse de Monsieur Yves Klein, employée privée, née le 7 novembre 1965 à Dudelange et demeurant à L-4490 Limpach, 31, rue du Ruisseau.

La nouvelle gérante administrative déclare accepter son mandat.

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante: L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Y. Klein / F. Albonetti

Associé / Associé

Référence de publication: 2007045897/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Vinz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.425.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045856/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06541. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Silva & Rolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 2, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 108.397.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045857/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06543. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Da Costa & Rodrigues s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9268 Diekirch, 1, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 100.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045858/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06546. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Avroy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.892.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 février 2007 que les 310 parts sociales de la Société détenues par DILLON LIMITED ont été cédées à la société REAL ESTATE EUROPE (JB) S.A. ayant son siège social au

20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.965, qui devient associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045908/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Spghetteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.108.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045859/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06548. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Matériaux du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 97.191.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 und der Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Dezember 2006 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. März 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007045860/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03527. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Spectra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.348.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045861/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03768. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 9 juin 2006 à 14.30

The Board of Managers decided to transfer the registered office of the company from 13, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, with effect as of July 1st 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THERMO LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.
L. Gallinelli
Manager

Référence de publication: 2007045900/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04183. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Itson Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 67.777.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045862/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03770. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

EEE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 62.110.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045863/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03773. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Ratech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 70.339.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045864/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03758. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Softcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.450.

Extrait des résolutions adoptées en date du 20 mars 2007 lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2010.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFTCAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045941/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

BI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.994.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045867/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06616. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

BI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.994.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045868/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06613. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.802.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045882/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06928. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Cabot Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.803.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045883/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06932. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Cabot Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.801.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045884/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06936. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Art Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 110.280.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045885/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06995. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

KER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.001.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour KER HOLDING Sarl

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045886/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02965. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Paros Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.077.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour PAROS INVESTMENT HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045887/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02969. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Base Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.127.

—
Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration datée du 1^{er} septembre 2006

Le Conseil d'Administration de BASE INVESTMENTS SICAV prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Il est résolu d'accepter, avec effet au 24 juillet 2006, la démission de Monsieur Philippe Meloni en tant qu'Administrateur de la Société.

- Suite à cette démission, il est résolu de coopter Madame Lidia Palumbo en qualité d'Administrateur de la Société, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Dès lors, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Roberto Franchi, BANCA DEL SEMPIONE S.A., 5 via P. Peri CH - 6901 Lugano

Administrateurs:

- Madame Alyson I. Yule, BANCA DEL SEMPIONE (OVERSEAS) LIMITED, George House, George Street, 3rd Floor P.O. Box N-8159 Nassau

- Monsieur Massimo Paolo Gentili, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Monsieur Stefano Rogna, BANCA DEL SEMPIONE S.A. 5 via P. Peri CH - 6901 Lugano

- Madame Lidia Palumbo, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

V. Jean / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007045956/1183/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05129. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070044031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

WARP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.794.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour WARP HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045888/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02974. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

R.G.R.B. International S.A., Société Anonyme,

(anc. Siti International S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.218.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Roberto Bossetti, entrepreneur, demeurant à Novara (Italie), administrateur;
Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2007045905/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Brinkwell Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.671.

—
EXTRAIT

Le siège de la société BRINKWELL INVESTMENTS S.A., à savoir L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été dénoncé avec effet au 3 octobre 2006, le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen ayant été résilié avec effet à cette date.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045899/298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

NOSTA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 110.600.

—
AUSZUG

Maître Joseph Gloden, Notar im Amtswohnsitz zu Grevenmacher, hat am 20. März 2007 die Urkunde betreffend die Geschäftsführung der Gesellschaft NOSTA LUXEMBURG S.à r.l. Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, aufgenommen. Diese Urkunde wurde einregistriert in Grevenmacher am 20. März 2007, Relation GRE/2007/1222.

Die Urkunde stellt fest:

1. dass Herr Hans Kormeyer, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-49124 Georgsmarienhütte, Am Zuckerhut 3, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung abberufen wird.

2. dass Herr Rainer Edgar Farsch, Speditionskaufmann, geboren am 25. Februar 1965 in Trier (D), wohnhaft in D-54338 Schweich, Am Weiher 6, mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Dauer zu alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft NOSTA LUXEMBURG S.à r.l., ernannt wird.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig in allen Fällen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers Rainer Edgar Farsch verpflichtet.

Für gleichlautenden Auszug, der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Grevenmacher, den 30. März 2007.

J. Gloden

Notar

Référence de publication: 2007045903/213/25.

(070044266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

BC International, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 90.201.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 mars 2007

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006:

- MAZARS, 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007045932/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

White Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1921, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.823.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mars 2007 à 10.00 heures au siège social

Première résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission avec effet au 20 mars 2007 de M. Jean-Jacques Josset sa fonction d'administrateur «B» de la société.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de nommer à la fonction d'administrateur «B» avec effet au 20 mars 2007, en remplacement de l'administrateur sortant:

- Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome, Italie, demeurant professionnellement au Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Le conseil décide de lui conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WHITE EAGLE INVEST S.A., Société Anonyme

S. Bravetti

Administrateur «B»

Référence de publication: 2007045906/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

EuroTeleServ, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6815 Luxembourg, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg F 6.977.

STATUTES

Art. 1. Name, form. The Non-For-Profit Association will exist under the name of EuroTeleServ

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors.

Art. 3. Term. The Association is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Aims and Purposes. The Association's aim is to federate companies active in satellite navigation applications and services as well as all activities relating directly or indirectly to its aim or which it may deem useful to promote the accomplishment of its purpose. All the Association's activities are and will be exclusively on a Not-For-Profit basis.

Art. 5. Languages. The official language of the Association shall be English. These articles are written in English and will be translated in French for publication in The Memorial. In case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Art. 6. Activities. The Association will develop its activities in the Grand Duchy of Luxembourg and in Europe.

Art. 7. Members. The Association is composed of ordinary members, extraordinary members, and sponsoring members who can be an individual or a legal entity.

Only ordinary members will be automatically granted the social rights as provided by law governing Non-For-Profit Associations, including voting rights. The number of members shall be unlimited, but may not be less than four.

Art. 8. Admission. The Board of Directors shall review all membership applications and make admission determinations based on submitted applications.

Each year, the Board of Directors will submit a list of the Association members for approval to the General Assembly.

Art. 9. Extraordinary and Sponsoring Members. The designation of extraordinary member will be granted by the Board of Directors to persons who will provide the Association with the support of their company and/or material support. Their number is not limited. The extraordinary members will be allowed to attend to the General Assembly of the Association, with no voting right.

The designation of sponsoring member will be granted by the Board of Directors to persons who will provide the Association solely with material support. Their number is not limited. The sponsoring members will be allowed to attend to the General Assembly of the Association, with no voting right.

Art. 10. Subscription Rates. Prior to the annual General Assembly meeting the members will determine the level of the annual membership (if any) to be paid the next year by the members.

Art. 11. Resignation / Exclusion. Members will lose their membership in the Association if:

- A member submits his resignation in writing to the Board of Directors.
- Within the first three months of a calendar year, a member has not paid his membership (if any) fee.
- A determination is made by the Board of Directors that a member should be excluded based on his contravention of the aims and interests of the Association or if he has negatively affected the interests of the Association.

The resigned or excluded member may not claim any membership reimbursement and may not interfere in any way with the Association business.

Art. 12. Administration. The Association shall be administered by a Board of Directors composed a minimum of three members (or representatives thereof) and a maximum of ten members (or representatives thereof) to be elected individually by the General Assembly for a period of three years. The past Directors may be re-elected. Each candidate for the Board must be nominated by another member of the Association prior to the General Assembly.

In the event of a vacancy in the Board of Directors, the Board will announce the opening in the notice for the next General Assembly.

Art. 13. Specialists. Specialists external to the Association may be consulted or invited in the meetings of the Board of Directors, with a no voting right.

Art. 14. Organisation. The Board of Directors will elect from among its members a Chairperson, a secretary and a treasurer.

The Board of Directors may create committees composed of Directors, ordinary members or extraordinary members.

Art. 15. Board Meetings. The Board of Directors shall meet as frequently as required by the interest of the Association, but at least once per quarter, upon call by the Chairperson or any two Directors. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of Directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes. In case of an equal number of votes, the decision will follow the vote of the Director presiding over the meeting. Should a Director be unable to attend a meeting, another Director may act on his behalf, but in no event may one Director represent more than one absent Director.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairperson of the meeting and the secretary or any Director.

Copies or extracts of such minutes which are produced in legal proceedings or otherwise will be signed by the Chairperson of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 16. Task. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to accomplish the Association's object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting of members are in the purview of the Board of Directors.

The Association may be bound to third parties by the signature of the Chairperson for day to day matters, or by the signature of the Chairperson and a Director for extra-ordinary matters.

Art. 17. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate certain powers to one or more of its Directors. Such delegation of power will be formalized in the minutes of the Board of Directors meeting.

Art. 18. Accounts Supervision. A «Commissaire aux Comptes» (internal auditor) shall be elected by the General Assembly, under the proposal of the Board of Directors for a period of 1 year, renewable.

Its role will consist of an audit of the Association's accounts and to present to the General Assembly a certification report on the Association's accounts.

Art. 19. Composition of the General Assembly. The annual General Assembly shall be held during the first quarter of the calendar year.

The General Assembly is convened by notice made by the Board of Directors or by the Chairperson to its members at least eight days before the date of the General Assembly. This notice shall include the agenda.

All written proposals signed by at least one fifth of the ordinary members, delivered in writing to the Chairperson at the registered office, at least 3 days before the date of the General Assembly, will be included in the agenda.

The General Assembly can deliberate or act validly only if at least one third of the ordinary members are present or represented.

A member may appoint another member as his proxy at the General Assembly. This appointment must be in writing. If, by using such proxies, a majority of votes cannot be acquired, the vote will be done on the basis of the votes from members who are present. A proxy is valid when calculating the quorum.

Art. 20. Functions of the General Assembly. The Board of Directors will decide the date and the place of the General Assembly, the agenda, the approval of accounts and the budget for the next year.

The Board of Directors may convene other General Assembly(ies), as required by the Association.

Art. 21. Organisation. The General Assembly is chaired by the Chairperson of the Board, the secretary and the treasurer.

At the beginning of the General Assembly, the Chairperson or the Director fulfilling this function, shall designate a secretary and the General Assembly shall designate two witnesses from the ordinary members present to certify attendance and proxy votes.

Art. 22. Representation. All of the ordinary members shall have an equal right of vote in the General Assembly. Votes shall be decided by a majority of the votes from the members present or represented, with the exception of the decisions which are identified in Article 23. In the event of an equal number of votes, the deciding vote will be cast by the Director presiding over the meeting.

Art. 23. Modifications to the Articles of Association. The General Assembly can deliberate or act validly on modification to its Articles only if these modifications are mentioned in the notice and at least half of the members are present or represented. All modifications shall be adopted by a majority of two thirds of the present votes.

If half of the ordinary members are not present or represented in the first General Assembly, a second General Assembly may be convened and this second General Assembly shall act validly regardless of the number of ordinary members present.

Art. 24. Minutes. Resolutions of the General Assembly shall be recorded in minute that will be signed by the Chairperson, the secretary of the General Assembly and the witness designees. The minutes shall be available to any member at the offices of the Association.

Extracts or copies of minutes which are produced in legal proceedings or otherwise shall be signed by the Chairperson of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 25. Fiscal Year. The Association's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December. At the end of the year, the Board of Directors shall draw up the accounts for submission to the annual General Assembly.

Art. 26. Dissolution, liquidation. The dissolution and liquidation of the Association are governed by Article 18 and applicable laws concerning Non-For-Profit Associations.

Should the Association be dissolved, the Board of Directors shall act as liquidators. After the payment of all its debts, the Board will offer the surplus to another entity having an object as similar to the Association's object.

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 21st April 1928 governing Non-For-Profit Associations, as amended.

Signed in 4 copies at Betzdorf, on 19 December 2006.

SPACECONNECT S.A./N.V. / HITEC LUXEMBOURG SA / DKE AEROSPACE SWISS GmbH

W. de Peuter / Y. Elsen / P. Storz

SES ASTRA S.A.

A. Oudendijk / P. McCarthy

SVP & CCO / SVP & CFO

Référence de publication: 2007045929/1958/125.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01036. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

SFK Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 82.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2007.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2007045976/222/12.

(070044118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Nicoletta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.055.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 février 2007

Résolutions

L'assemblée décide d'élire les administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice qui se terminera le 12 avril 2007 comme suit:

Dr. Rainer S. Simon demeurant en Allemagne, président et administrateur-délégué

M. Manuel Frias demeurant à Luxembourg, administrateur

M. Pierre Stemper demeurant à Luxembourg, administrateur

M. Nairn Gjonaj demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur

Mme Christelle Rétif demeurant à Luxembourg, administrateur, 60, rue Nicolas Martha L-2133 Luxembourg.

Les actionnaires nomment le Commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NICOLETTA INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007045907/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

SI.TO. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 44.390.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2005, les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire au comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour *SI.TO. FINANCIERE S.A.*
EXPERTA LUXEMBOURG
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007045934/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Transeuro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.614.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2007, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANGENAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour la durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour *TRANSEURO S.A.*
EXPERTA LUXEMBOURG
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007045937/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

RomSmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.788.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006, la décision des Administrateurs du 31 mai 2006 de coopter Monsieur Guy Kettmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni Gabor Kacsoh et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour *RomSmar S.A.*
EXPERTA LUXEMBOURG
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007045938/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Fassa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.030.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 mars 2007, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Paolo Fassa, entrepreneur, demeurant professionnellement Via Lazzaris 3, I-31027 Spresiano (TV)
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FASSA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045940/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

P&T Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.793.

Suite au transfert du siège social de la société en date du 19 mai 2006, il y a lieu également de modifier le siège social du délégué à la gestion journalière, MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045952/4685/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

P&T Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.793.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mercredi 31 janvier 2007 à 12.00 heures au siège social de la société.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, l'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008 et qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2007:

- M. Marcel Gross demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- M. Marcel Heinen, demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- M. Joseph Glod, demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- M. Paul Peckels, demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.A. (RCS Luxembourg B 65.477), pour une durée de un an. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007045954/4685/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Vaurigard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046162/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07440. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Corporate Express Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 4.275.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 3 janvier 2007

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG S.à.r.l. que:

- la démission de Monsieur Harry André Boersma, directeur logistique, né le 15 novembre 1959 à Paramaribo Suriname et demeurant à NL-2021 ES Haarlem, Julianastraat, 22, de son mandat de gérant administratif de la société est acceptée.
- sont nommés gérants administratifs de la société en remplacement du gérant administratif démissionnaire, pour une durée indéterminée:

* Monsieur Teunis Jan Willem Van Varik, directeur financier, né le 11 mai 1959 à Almkerk (Pays-Bas) et demeurant à NL-2275 EP Voorburg, Paradijsstraat, 30

* Monsieur Jean Wathion, manager back-office, né le 20 août 1949 à Borgloon (Belgique) et demeurant à B-3840 Borgloon, Tongersesteenweg, 357

- la société est valablement engagée par la signature du gérant technique et d'un gérant administratif. Le gérant technique a dans tous les cas un droit de co-signature obligatoire.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour extrait conforme

R. Merckx / A. Renard

L'associé unique, Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007045959/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

F Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.533.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of February

Before us Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FIDCORP LIMITED, having its registered office in Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, duly represented by Mr Marc Albertus, private employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated February 22, 2007,

2. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

duly represented by Mr Marc Albertus, prenamed,

by virtue of a proxy dated February 16, 2007.

Said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of F SHIPPING S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on February 23, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent one or more of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 4th Friday of the month of May at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 310 (three hundred ten) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. FIDCORP LIMITED, predesignated	308	30,800.-
2. Luc Hansen, prenamed	2	200.-
Total:	310	31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2,500.- Euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr John Seil, born on September 28, 1948 in Luxembourg, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

2. Mr Luc Hansen, born on June 8, 1969 in Luxembourg, «licencié en administration des affaires», with professional address in L-1528 Luxembourg,

3. Mr Guy Hornick, born on March 29, 1951 in Luxembourg, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg,

Mr John Seil has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceding text:

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor uns Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. FIDCORP LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24,

hier vertreten durch Herrn Marc Albertus, privatbeamter, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 22. Februar 2007,

2. Herr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

hier vertreten durch Herrn Marc Albertus, vorgenannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 16. Februar 2007.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung F SHIPPING S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) festgesetzt, eingeteilt in 10.000 (zehntausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 23. Februar 2012, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils einen oder mehreren Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 4. Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2008 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Kapitalzeichnung

Die 310 (dreihundertzehn) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Aktienzahl	Gezeichnetes Kapital in EUR
1. FIDCORP LIMITED, vorgeannt	308	30.800,-
2. Luc Hansen, vorgeannt	2	200,-
Total:	310	31.000,-

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 2.500,- Euros.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, werden ernannt:

1. Herr John Seil, geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, «licencié en sciences économiques appliquées», mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

2. Herr Luc Hansen, geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, «licencié en administration des affaires», mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

3. Herr Guy Hornick, geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, «maître en sciences économiques», mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Zum Vorsitzender wird ernannt Herr John Seil, vorgeannt.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt AUDIEX S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, H.R. Luxemburg B 65 469.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparenten die vorliegende Urkunde in English, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/823. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045968/211/401.

(070044327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

De Darlion Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.507.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mars 2007*

Messieurs De Bernardi Alexis et Diederich Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Vegas-Pieroni Louis, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Scheifer-Gillen Romaine démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

DE DARLION INDUSTRIES S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007045961/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

ECP 4 Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.514.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché. Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) La société ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. compartement D, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B n ° 109.058, ici représenté par Massimo Longoni, administrateur-délégué; demeurant à Luxembourg, sur le vu d'une procuration donnée le 7 mars 2007.

2) M. Giovanni Scardazzone, nato a Falciano del Massico (Caserta) il 18 ottobre 1952, residente a Cantù (Como) in via Bari n. 16, ici représenté par Massimo Longoni, précité, sur le vu d'une procuration donnée le 5 mars 2007.

3) Stefano Ierse, nato a Milano il 16 luglio 1970, residente a Milano in via Bistolfi n. 2, ici représentée par Massimo Longoni, précité, sur le vu d'une procuration donnée le 5 mars 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de ECP 4 VENTURE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise

ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 3.300 (trois mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 mars 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pourcent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le

biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pourcent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 4^{ème} vendredi du mois de juin 2008 à 11.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. compartement D, deux mille deux cents	2.200
2. Giovanni Scardazzone, cinq cent cinquante	550
3. Stefano Ierse, cinq cent cinquante	550
Total: trois mille trois cent	3.300

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces. Plus particulièrement à ce sujet, les 2.200 actions souscrites par ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. - compartement D, ont été augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) versée par cette dernière,

de sorte que la somme totale de EUR 60.000,- (soixante mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, employé privé, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Lorenzato, né le 13 juillet 1967 à Saint-Dié (F), employé privé, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

Monsieur Massimo Longoni, préqualifié est nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 12, il est nommé administrateur-délégué de la société.

Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

3. M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, est désigné comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 73, côte d'Eich, à L-1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Longoni, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007. Relation: LAC/2007/1.989. — Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007046034/208/219.

(070044052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Svelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 112.754.

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

1.- Monsieur Luard dit Louis Lang, indépendant, demeurant à L-5186 Hesperange, 28, Montée du Château.

2.- La société anonyme NEW CROSSFIRE S.A., ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 15, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.915,

ici représentée par

- Monsieur Peter Degerstedt, économiste, demeurant à L-8052 Bertrange, 31, rue des Aubépines,

- Monsieur Stephan Karlstedt, found accountant, demeurant à L-2670 Luxembourg, 35, boulevard de Verdun.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SVELUX S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.754.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 18 mars 2006.

Que le capital de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Louis Lang, prénommé, deux cent cinquante parts sociales 250

2.- La société anonyme NEW CROSSFIRE S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales 250

Total: cinq cents parts sociales 500

Cession de parts sociales

La société anonyme NEW CROSSFIRE S.A., représentée comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit deux cent cinquante (250) parts sociales pour le prix de huit mille sept cent vingt-deux euros (€ 8.722,-) à Monsieur Louis Lang, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Louis Lang est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le prix de vente de huit mille sept cent vingt-deux euros (€ 8.722,-) a été payé moyennant virement sur le compte bancaire du notaire instrumentant sans que ce dernier puisse être considéré receveur à ce constitué, ce dont quittance et titre.

Monsieur Louis Lang, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société SVELUX S.à r.l., déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent que les parts sociales n'ont pas fait l'objet d'une mise en gage ou d'un nantissement pour raison d'un cautionnement quelconque, et ils déchargent le notaire instrumentant de toute responsabilité à cet égard.

Ensuite Monsieur Louis Lang, agissant en sa qualité d'associé unique de la société SVELUX S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital sociale est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été toutes attribuées à Monsieur Luard dit Louis Lang, indépendant, demeurant à L-5186 Hesperange, 28, Montée du Château.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le présent acte a été signé par Monsieur Luard dit Louis Lang en date du 26 janvier 2007 et par les représentants de la société anonyme NEW CROSSFIRE S.A. en date du 7 mars 2007.

Signé: L. Lang, P. Degerstedt, S. Karlstedt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2007, vol. 364, fol. 24, case 3, ECH/2007/186. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007045922/201/62.

(070044108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Arch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 79.021.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046161/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07476. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.
